

Réunion du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Séance du

Samedi 7 octobre – 20h00

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2017

20h00

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2017

1 – Enquête publique Carrière de St-Santin d’Aveyron

2 – Virement de crédit entre opération

3 – Tarifs de location de la salle polyvalente

4 – Questions diverses : Hameau du Rozier

L’an deux mille dix sept, le sept octobre à 20h00, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 octobre 2017.

Présents : Mesdames Sylvie FAU-RATTIER, Martine LATAPIE, Messieurs Didier BOSC, Eric LATREMOLIERE, Michel LATAPIE, Bernard BOUTARIC et Daniel LEVEAU.

Absentes excusées : Mesdames Sylvie CERLES et Sylvie CARRIE

Absentes : Madame Delphine NOEL.

M. Le Ray ouvre la séance et laisse la parole à Mme Martine Latapie qui expose les sujets débattus lors du dernier conseil communautaire puis propose que lecture du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2017 soit faite. Au terme de la lecture M. le maire propose de voter, le procès-verbal de la séance du 13 septembre est adopté à l’unanimité.

1- ENQUETE PUBLIQUE CARRIERE DE ST SANTIN

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que l’enquête publique concernant la demande de renouvellement de l’autorisation d’exploiter la carrière de l’Hermie sur la commune de Saint Santin est close depuis le 23 septembre. Il demande au conseil de se prononcer sur ce dossier. Après examen du dossier et aux vues des avis des services recueillis joints au dossier d’enquête publique, le conseil municipal émet, à l’unanimité des voix, un avis favorable sur le dossier relatif au prolongement d’exploitation de la carrière citée en objet et autorise le maire à communiquer l’ensemble les documents nécessaires aux services de la préfecture de l’Aveyron.

2-VIREMENT DE CREDIT

M. le maire explique aux membres du conseil que les travaux réalisés par l'EURL Les Causses à la cabane de chasse n'avaient pas été pris en compte lors de la préparation du budget primitif 2017. Par conséquent, et en vue de pouvoir régler les travaux réalisés récemment par M. MARAZZA, il convient de procéder à un virement de crédit depuis le compte opération 23 (bâtiments communaux) en faveur du compte opération 28 (cabane de chasse). Le conseil municipal approuve cette mesure à l'unanimité et autorise M. le maire à ordonner un virement de crédit d'un montant de 2000€ depuis l'opération comptable 23 vers l'opération comptable 28 auprès de la Trésorerie.

3- TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Afin de répondre à plusieurs demandes récentes de location de la salle polyvalente pour des courtes durées, M. le maire propose aux membres du conseil de statuer sur la mise en place d'une nouvelle grille de tarifs prenant en compte tous les cas de figure pouvant se présenter. Après discussion les membres du conseil décident à l'unanimité et autorisent le maire à appliquer les tarifs suivants :

- Pour les structures associatives ou comités de la commune, la salle polyvalente est prêtée à titre gracieux.

- Pour les Habitants de la commune :

- Week-end : 50 € + forfait EDF de 15 € en été et 30€ en hiver,
- 1 journée : gratuit + forfait EDF de 15 € en été et 30 € en hiver.

- Pour les associations extérieures :

- Week-end : 200€ + forfait EDF de 15 € en été / 30 € en hiver,
- 1 journée : 100€ + forfait EDF de 15 € en été / 30 € en hiver.

- Pour tous les extérieurs à la commune:

- ½ journée : 50€ + forfait EDF de 15 € en été / 30€ en hiver,
- 1h : 30€ +forfait EDF de 15 € en été / 30 € en hiver.

Pour l'ensemble des situations précédemment citées, une caution ménage de 60€ sera demandée.

- Pour les personnes privées extérieures à la commune :

- Week-end : 260 € + forfait EDF de 15 € en été et de 30 € en hiver,
- 1 journée : 150 € + forfait EDF de 15€ en été / 30€ en hiver.

4- QUESTIONS DIVERSES : HAMEAU DU ROZIER

M. le maire rappelle aux membres du conseil que plusieurs familles sont intéressées pour faire construire une maison au Hameau du Rozier. Afin de profiter de ces opportunités et dans le but d'accueillir de nouveaux habitants sur la commune, M. le maire propose d'entreprendre plusieurs études afin de pouvoir rapidement proposer des terrains à la vente. En premier lieu, il propose la création d'un groupe de travail constitué de la commission Tourisme et Culture et de toutes les personnes désireuses de travailler de manière participative à l'élaboration du cahier des charges du futur Hameau (conseillers, voisins du Hameau, futurs habitants ...). Il propose pour cela de collaborer avec le CAUE qui pourrait également réaliser une maquette permettant au groupe de

travail et aux futurs acquéreurs de mieux se projeter dans l'environnement. Il soumet également l'idée de déposer un appel d'offre auprès de trois architectes pour l'élaboration du permis d'aménager, la viabilisation de 3 lots et la réalisation d'une maison témoin illustrant le caractère novateur du projet en termes d'architecture et d'environnement. Cette « maison du futur en milieu rural » pourrait par la suite être proposée à la location, par exemple aux futurs habitants durant la construction de leur propre maison. Après un tour de table, l'ensemble des conseillers approuvent ces idées et notamment la réalisation d'une maison témoin car ils émettent des doutes quant à l'attractivité de la notion « habitat participatif » tel qu'il avait été défini jusque là. Au terme des discussions, les membres du conseil autorisent le maire à entreprendre les démarches pour constituer un dossier de demande de subvention DETR 2018 pour les différents frais d'études mentionnés précédemment à savoir : l'accompagnement dans la réalisation du cahier des charges d'urbanisation et la réalisation d'une maquette par le CAUE ainsi que les frais d'études relatifs à la demande de permis d'aménager pour 3 lots.

Au terme des discussions, la séance est levée à 21h30.

Le maire